

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Octobre 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Octobre 2020

Président : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Christelle GEORGES, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY.
<i>Excusés</i>	Sébastien MOLLEX, donne pouvoir à Patrick CHAPEL Gérard TOCCANIER
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Elisabeth TRAVAIL</i>
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 13 Votants : 14</i>

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 04 Septembre 2020

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 04 Septembre 2020.

2- Présentation de la mission de solidarité internationale au Guatemala par Rachel LAPIERRE

La Commune de CORBONOD avait octroyé en 2019 une subvention de 200 euros à Madame Rachel LAPIERRE pour une mission de solidarité au Guatemala, Madame LAPIERRE étant psychomotricienne.

Madame LAPIERRE expose son projet initial :

- Accompagner les enfants porteurs de handicap en milieu scolaire ordinaire à l'aide d'ateliers de sensibilisation.
- Promouvoir la psychomotricité dans un pays dans lequel ce métier n'existe pas.
- Ramener du matériel psychomoteur.
- Créer un échange entre les enfants de l'école de Corbonod (classe de CE1 de Magali) et une classe guatémaltèque.

Le tout au Guatemala dans la région de Sololà en lien avec l'association ADISA qui soutient les familles et parents d'enfants porteurs de handicap dans le village de Santiago Atitlán.

Arrivée le 8/03/2020 au Guatemala, c'est le début d'une vie bien différente, qui commence par la rencontre de l'équipe de professionnels d'ADISA (pôle santé, pôle éducatif et administration) et des réunions avec les professeurs des écoles inclusives et des idées pour les ateliers à venir.

Traduction de la mallette de bilan psychomoteur, achetée à l'aide de la subvention donnée par la mairie.

Et puis le Coronavirus arrivé au Guatemala apporte des restrictions sanitaires ; écoles fermées, masque obligatoire, couvre-feu... et cessation des activités d'ADISA dans les locaux de la structure. Il a fallu donc adapter le projet initial

- Traduction de la mallette de bilan psychomoteur en espagnol.
- Rédaction d'un recueil « des 100 idées pour améliorer la psychomotricité des enfants » en espagnol pour les familles.
- Préparation puis distribution de denrées alimentaires pour les familles dans le besoin...

Madame Rachel LAPIERRE expose qu'elle a eu l'occasion de faire un retour sur son expérience aux enfants de l'école de Corbonod qui ont été fortement intéressés. Elle remercie très sincèrement la Mairie de Corbonod et ses élus pour leur soutien.

3- Modification des horaires scolaires

Monsieur le Maire expose que lors du conseil d'école en date du 12 Octobre 2020, il a été proposé de modifier les horaires scolaires.

En effet, le nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire augmente régulièrement. Or étant donné le contexte sanitaire il est impossible d'assurer deux services de cantine, ce qui a conduit la municipalité à refuser certains enfants, ce qui est inacceptable.

Aussi afin de pouvoir assurer à nouveau deux services pour que chaque enfant puisse manger il est indispensable d'augmenter le temps de la pause méridienne qui est actuellement trop court (12h00 – 13h30), soit une heure et demie.

Il est donc proposé de modifier les horaires de l'école pour allonger le temps de « midi », la pause méridienne pourrait être de 2 heures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ DECIDE de l'allongement de la pause méridienne à 2 heures,
- ✓ FIXE les horaires scolaires de la façon suivante :
8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

- ✓ CHARGE Monsieur le Maire de transmettre à l'Inspecteur d'académie la présente délibération, pour application le plus rapidement possible

4- Vente parcelle communale AV 235

Monsieur le Maire expose que Madame Stéphanie DURAZ et Monsieur Cédric PACHE ont fait connaître à la Mairie, leur intérêt pour acheter la parcelle AV 235 qui les sépare de la ZA de Maboez.

En effet, cette parcelle communale qui est en limite de leur propriété, et qu'ils entretiennent depuis 8 ans pourraient être destinée à créer un verger afin de limiter les nuisances de la ZA.

Ils souhaiteraient acheter cette parcelle « à un prix raisonnable indexé sur le marché de la terre agricole ».

Après avoir examiné cette demande il ressort que le Conseil Municipal serait vendeur de cette parcelle mais au prix de 7 euros le m².

En effet, lorsque la Commune a décidé de créer la ZA de la Maboez, elle a dû acheter des terrains à des particuliers, ces parcelles situées pour la plupart en zone agricole ont été achetées au prix de 7 € en moyenne.

Les élus estiment donc la valeur de cette parcelle à 7 € et ne vendront pas en dessous.

5- Renouvellement du bail avec la Société de chasse Saint Hubert

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que le droit de chasser sur les terrains communaux fait l'objet d'un bail avec la Société de chasse « Saint Hubert » de CORBONOD, or ce bail arrive à échéance le 30 Octobre 2020.

Il donne lecture d'un nouveau projet de bail à signer.

Les élus proposent que le prix de la location soit diminué et passe de 693 € à 393 €, cette différence de 300 € correspond à la subvention annuelle que la Commune versait à la Société de chasse. En contrepartie la société de chasse renonce à demander une subvention annuelle à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et une abstention ; accepte le projet de bail d'une durée de 9 années pour un montant annuel de 393 euros.

6- Fin des tarifs bleu, souscription à une offre de marché groupement de commande pour l'achat d'électricité proposée par le SIEA

Monsieur Jean-Louis GENY Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

7- Signature d'une convention entre la Commune et le Trésorier portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer avec le comptable de la Collectivité, une convention destinée à renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable, dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Cette convention s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte les termes du projet de convention à intervenir avec le comptable de la Collectivité, et autorise le Maire à signer cette convention.

8- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Alexandre BRUNET Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, établi par Véolia.

Il donne lecture des principales informations :

- volumes d'eau prélevés et mis en distribution (105 929 m³), volumes consommés (86 052 m³), capacité de production (1200 m³/jour)
- prix du service de l'eau (2.45 €/m³),
- nombre d'abonnés (605),
- rendement du réseau (81.2 %),
- travaux réalisés pendant l'exercice,
- propositions d'investissement à programmer et à réaliser à court ou moyen terme (traitement par filtration de la source noire, remplacement de la conduite allant de Gignez à Eilloux, station de pompage d'Orbagnoux à réparer ou envisager la suppression de cette station et d'alimenter le réservoir d'Orbagnoux gravitairement depuis le réservoir de Gignez, réparation ou remplacement de la clôture du périmètre immédiat de la source de Gignez, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau.

9- Lecture des décisions du Maire

Déclarations d'intention d'aliéner

Propriétaire	Situation du bien	parcelles	Décision
Consorts BLANCHET	Grande Rue Aux Oncieux	AS 166 200 et 201	La Commune ne préempte pas
PLJEVALJCIC Slavica	129 Rue des Grands prés	AR 482	La Commune ne préempte pas

10- Questions diverses

Marie MACHEREY :

Interroge les élus sur la gratuité des photocopies aux associations. Monsieur le Maire lui répond que les photocopies sont faites gratuitement aux associations de la Commune, mais qu'il a été décidé lorsque le nombre de photocopies est important, que l'association fournisse son papier.

Régis MOLLEX :

Demande à ce que, pour l'avenir, le point à temps ne soit pas réalisé pendant la saison des vendanges. Monsieur le Maire lui répond que ces travaux sont d'habitude effectués au printemps, mais qu'ils ont dû être repoussés cette année en raison de la crise sanitaire.

Monsieur MOLLEX fait part d'une demande de parents qui souhaiteraient que des porte manteaux soient installés à destination des enfants qui utilisent la salle de motricité. Madame TASSET lui répond que ces porte manteaux existent déjà, il faudra simplement le rappeler aux institutrices.

Damien GUICHON :

Demande où en est la convention avec le Département qui concerne les pompiers. Monsieur le Maire lui répond que ce dossier est en cours, une réunion a été programmée.

A titre informatif, les élections au comité consultatif des pompiers auront lieu le 23 Octobre 2020.

Jean-Louis GENY :

Présente un plan de relance de l'économie qui a été mis en place par la Région. La Région attribuerait aux Collectivités, une aide de 15 000 à 20 000 euros, à celles qui souhaitent réaliser des travaux dans un futur proche, par des entreprises de proximité. Ce « bonus relance » est cumulable avec les autres subventions, mais il ne peut être destiné à des travaux de voirie ou de réseaux.

A venir, un bonus ruralité devrait être mis en place.

Sandrine TASSET :

Expose qu'il est nécessaire de revoir dans sa globalité les horaires (congés, RTT, jours d'absence...) des agents de la Collectivité. Ce dossier sera examiné prochainement en commission, pour être validé par le Comité technique partitaire du CDG, puis approuvé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire :

Expose que la Communauté de Communes a le projet de réunir les gendarmeries de SEYSSEL et FRANGY. Une nouvelle caserne serait construite à SEYSSEL et la Commune de CORBONOD serait alors rattachée à cette gendarmerie.

La décision devrait être prise d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

**Le Maire,
Patrick CHAPEL**